



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 28604

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de l'enseignement de l'italien dans le département des Alpes-Maritimes. A ce jour, 35 collèges y dispensent cet enseignement dès la classe de 6e en parallèle avec celui de l'anglais et 5 500 élèves en bénéficient. L'étude précoce de cette langue destinée à aboutir à un quasi-bilinguisme, nécessite tant culturelle qu'économique pour ce département, explique l'engouement dont elle est l'objet. L'enseignement de l'italien dans les Alpes-Maritimes suit d'ailleurs une politique cohérente de l'école primaire jusqu'au supérieur. A ce titre, des accords bilatéraux ont été signés lors du dernier sommet franco-italien. Au moment où l'Italie instaure l'étude d'une deuxième langue vivante dès la 6e dans les zones frontalières, il semble incohérent de la supprimer dans le seul département de France où l'étude de l'italien est solidement implantée grâce à cette LV 1 bis et où les communications avec l'Italie sont les plus aisées. A cet égard, l'ouverture des frontières nécessite de mieux armer les jeunes frontaliers en leur offrant un accès renforcé à l'italien. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour accentuer la promotion de l'enseignement de la langue italienne sous l'angle d'une double approche éducative et économique et s'il compte octroyer à l'italien dans les Alpes-Maritimes un statut comparable à celui déjà accordé à la langue allemande en Alsace.

Texte de la réponse

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui le gage d'une ouverture des élèves sur le monde en même temps qu'un facteur décisif d'insertion sociale et professionnelle. Elle constitue à ce titre une priorité dans la formation des jeunes. Cette formation doit être assurée dans diverses langues étrangères. Pour répondre à ces besoins, une réflexion globale sur l'enseignement des langues a été menée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Elle vise à améliorer le niveau de nos élèves en langues vivantes, notamment en communication orale. La généralisation de l'enseignement d'une langue vivante dans le primaire devrait constituer un élément important de l'amélioration de l'apprentissage des élèves. A la rentrée 1999, la quasi-totalité des classes de CM2 bénéficieront d'un enseignement de langue vivante, et cette mesure devrait être étendue aux CM1. Cet enseignement d'une heure et demie par semaine sera un véritable apprentissage. Les parents se verront offrir la possibilité de choisir la langue étudiée par leurs enfants parmi celles proposées en sixième dans le collège du secteur, ce qui permettra d'établir une continuité entre le premier et le second degré. Les parents d'élèves des Alpes-Maritimes peuvent donc demander l'ouverture de cours d'italien dès lors qu'ils sont suffisamment nombreux à le souhaiter et que cette langue est offerte en première langue dans le collège de leur secteur. La deuxième langue vivante est offerte en classe de quatrième et non en sixième. A ce niveau, les programmes ne prévoient qu'une seule langue. De plus, l'établissement d'une carte des langues dans chaque académie permettra de maintenir l'enseignement des langues moins enseignées, telles que l'italien, dans des conditions rationnelles et que soient menées des campagnes d'information sur les spécificités et l'intérêt de chaque langue auprès des élèves et de leurs parents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28604

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2282

Réponse publiée le : 9 août 1999, page 4850